

## *Activités immobilières*

### *Demande de renouvellement de la carte professionnelle*

### *Sans modification de la carte en cours*

#### **Entreprise**

- ° Copie recto verso de la carte professionnelle
- ° Un extrait du RCS datant de moins de 1 mois de l'entreprise (original)
- ° Copie de la carte nationale d'identité ou de passeport en cours de validité du ou des dirigeant(s)

#### **Pour une société :**

- 1 exemplaire des statuts
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital,
- pour les associés -personnes morales- copie de la pièce d'identité du représentant légal

#### **ACTIVITE(S) EXERCEE(S)**

##### **1 - Activité de gestion immobilière et syndic**

- Attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle), pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle.
- Attestation de garantie financière délivrée par l'organisme garant pour l'année en cours

**NB :** le montant minimum de la garantie est de 30 000 € si la personne n'a jamais exercé d'activité immobilière et de 110 000 € pour toutes les autres personnes.

- Liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et le cas échéant le nom commercial et/ou l'enseigne.

##### **2 - Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce**

###### **2.1. Transaction SANS détention de fonds, effets ou valeurs:**

- Attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle), pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle.

###### **2.2 Transaction AVEC détention de fonds, effets ou valeurs:**

- Attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle), pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle. **Et**
- Attestation de garantie financière délivrée par l'organisme garant pour l'année en cours **Et**
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du numéro de compte et coordonnées de l'agence où est ouvert le compte séquestre.

**NB :** le montant minimum de la garantie est de 30 000 € si la personne n'a jamais exercé d'activité immobilière et de 110 000 € pour toutes les autres personnes.

- Une liste des établissements secondaires indiquant l'adresse de chaque établissement et le cas échéant le nom commercial et/ou l'enseigne.

## Formation Continue

- Pour le renouvellement d'une carte expirant en 2017 : Attestation de l'organisme de formation attestant que le professionnel de l'immobilier, ou chacun des représentants légaux ET statutaires pour une société, a suivi une formation continue d'une durée minimale de 14 heures.
- Pour le renouvellement d'une carte expirant en 2018 : Attestation de l'organisme de formation attestant que le professionnel de l'immobilier, ou chacun des représentants légaux ET statutaires pour une société, a suivi une formation continue d'une durée minimale de 28 heures.

## Imprimé

- Formulaire CERFA complété et signé par le(s) demandeur(s).

## Montant des frais

- 120 euros à l'ordre de la CCIMP

***La nouvelle carte professionnelle sera délivrée, après instruction du dossier, contre remise de l'original de l'ancienne carte.***